



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 14 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 14 du mois de mars (14.03.2024) à 10 heures 45 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 1er mars 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2024-07 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 16, soit 530 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3 ^{ème} Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 3, soit 123 voix	M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL, Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE
Nombre de membres absents excusés : 1, soit 2 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE

Vu l'instruction comptable M57 auquel est soumis le budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal M57 ;

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	259 915,01
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	-121 100,04
Solde des restes à réaliser 2023 (en section d'investissement)	0,00
Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	-121 100,04
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>121 100,04</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 121 100,04 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	121 100,04
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	138 814,97
Compte 001 – solde d'exécution négatif reporté (en section d'investissement)	121 100,04

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024 de la manière suivante :

- **121 100,04** euros en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- **138 814,97** euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- **121 100,04** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution négatif reporté)

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **18 MARS 2024**

Et de la publication le **28 MARS 2024**

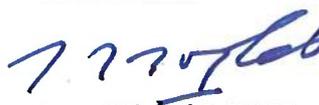
Fait à Montauban, le 14 mars 2024

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20240314-032024050607-BF

Numéro d'acte : 032024050607

Date de décision : 14/03/2024

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGE scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) :

- feuille de signatures CA 2023 M57.pdf
- 03 2024 06 Approbation CA 2023 M57.pdf
- 03 2024 06 note synthétique CA 2023 M57.pdf
- 03 2024 05 Approbation CG 2023 M57.pdf
- Etats II-1 et II-2 CG 2023.pdf
- RAR 2023.pdf
- 03 2024 07 Affectation résultats 2023 sur BP 2024 M57.

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 18/03/2024 15:09:42

Date de réception de l'AR : 18/03/2024 15:10:47